

14 fév 2014 -18:26

Appartient à Conseil des ministres du 14 février 2014

Contrôle des établissements de crédit - Deuxième lecture

Sur proposition du ministre des Finances Koen Geens et de la ministre de la Justice Annemie Turtelboom, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un avant-projet de loi relative au statut et au contrôle des établissements de crédits. L'avant-projet a été adapté à l'avis du Conseil d'Etat.

L'avant-projet remplacera l'actuelle loi du 22 mars 1993. Il répond aux objectifs suivants :

- transposer la directive 2013/36/EU du 26 juin 2013 (CRD IV)
- anticiper la transposition de la directive redressement et résolution des défaillances d'établissements de crédit (BRR)
- traduire les recommandations de la Banque nationale de Belgique en ce qui concerne les réformes structurelles du secteur bancaire belge
- mettre en oeuvre les recommandations de la commission Dexia
- améliorer ou clarifier le dispositif à la lumière de la pratique de contrôle, des *Core Principles for Effective Banking Supervision* (BIS) et du *Financial Sector Assessment Program* (FSAP) conduit par le FMI
- prendre en compte les modifications futures résultant du transfert des compétences en matière de contrôle bancaire à la Banque centrale européenne (BCE)

Voir aussi la présentation ci-jointe.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Koen Geens, ministre des Finances,
chargé de la Fonction publique
Rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 574 80 05
<http://www.minfin.fgov.be>

Service de presse de Mme Annemie Turtelboom, ministre de
la Justice

Boulevard de Waterloo 115

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 542 80 11

<http://www.justice.belgium.be>